

Numéro d'étudiant(e) : _____



Bonjour,

Cet examen est découpé en 2 parties :

1. Restitution : L'objet est de restituer quelques notions de cours,
2. Réflexion : Positionner la Gestion des connaissances au regard d'une problématique.

Pas de documents autorisés

Merci de répondre sur le sujet d'examen

Je vous souhaite bon courage pour l'examen et par la même occasion une très bonne année 2020

Samuel PARFOURU

Partie 1 : Restitution

Donnée Information Connaissance

Nous sommes **en Mai 2005**, en lien avec l'illustration suivante donner un exemple de Donnée, d'Information et de Connaissance.

Donnée	<p>Décrypter votre numéro de sécurité sociale</p> <p>1 : homme 2 : femme</p> <p>85 : Année de naissance</p> <p>05 : Mois de naissance</p> <p>78 : Département de naissance ou 99 si né à l'étranger</p> <p>006 : Numéro Insee de la commune ou de votre pays de naissance</p> <p>36 : Clé de sécurité</p> <p>084 : L'ordre d'enregistrement de votre naissance sur le registre d'état civil de votre commune pour le mois de votre naissance</p>
Information	
Connaissance	

Typologie de connaissances

L'approche de représentation sur le plan de montage LEGO suivant est-elle ?

<input type="checkbox"/> Processus / Procédurale <input type="checkbox"/> Fonctionnelle <input type="checkbox"/> Conceptuelle	
---	--

Définir les connaissances ?

Tacite	
Explicite	

Le modèle de dynamique de création des connaissances de Nonaka et Takeuchi

Retranscrire sous la forme d'un diagramme simple le modèle ?



Définir les différents Eléments qui composent le modèle ?

Sur quel postulat est fondé le modèle de Nonaka et Takeuchi ?

Approche de gestion de connaissances

Pourriez-vous définir les approches de gestion de connaissances suivantes ?

Modélisation	
Personnalisation	

Le travail en Réseau

Qu'est-ce qu'une communauté de pratique ?

Fluidifier la circulation d'information

En quoi consiste l'activité d'indexation ?

A l'aide d'un diagramme et de quelques explications illustrer l'architecture fonctionnelle d'un système de recherche d'information ?

Partie II : Réflexion

Les documents page 8 et 9 de ce sujet d'examen introduisent la notion de RGPD qui signifie « *Règlement Général sur la Protection des Données* » (en anglais « *General Data Protection Regulation* » ou *GDPR*). Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne »¹.

Vous pouvez détacher du sujet les pages 8 et 9 pour faciliter votre réflexion.

D'après vous en quoi se mettre en conformité avec ce règlement relève d'une activité de gestion des connaissances ?

¹ <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on>

RGPD : de quoi parle-t-on ?

Donnée personnelle, traitement de données, RGPD, de quoi s'agit-il ? Êtes-vous concerné ?



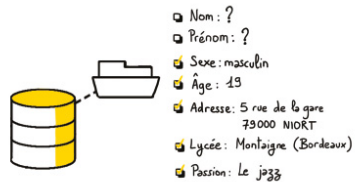
RESPONSABILITÉ

RGPD

TRANSPARENCE

CONFIANCE

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?



Marc PELLETIER



Je suis une base de données personnelles

La notion de « données personnelles » est à comprendre de façon très large

Une « donnée personnelle » est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ».

Une personne peut être identifiée :

- **directement** (exemple : nom, prénom)
- **ou indirectement** (exemple : par un identifiant (n° client), un numéro (de téléphone), une donnée biométrique, plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- **à partir d'une seule donnée** (exemple : numéro de sécurité sociale, ADN)
- **à partir du croisement d'un ensemble de données** (exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour, abonnée à tel magazine et militant dans telle association)

Exemple : une base marketing contenant de nombreuses informations précises sur la localisation, l'âge, les goûts et les comportements d'achats de consommateurs, y-compris si leur nom n'est pas stocké, est considérée comme un traitement de données personnelles, dès lors qu'il est possible de remonter à une personne physique déterminée en se basant sur ces informations.

Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?



Je m'assure que
les données collectées
servent bien l'objectif prévu

Un traitement de données doit avoir un **objectif**, une finalité, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas collecter ou traiter des données personnelles simplement au cas où cela vous serait utile un jour. A chaque traitement de données doit être assigné un but, qui doit bien évidemment être légal et légitime au regard de votre activité professionnelle.

Exemple : vous collectez sur vos clients de nombreuses informations, lorsque vous effectuez une livraison, éditez une facture ou, proposez une carte de fidélité. Toutes ces opérations sur ces données constituent votre traitement de données personnelles ayant pour objectif la gestion de votre clientèle.

Cette notion est également très large.

Un « traitement de données personnelles » est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).

Exemple : tenue d'un fichier de ses clients, collecte de coordonnées de prospects via un questionnaire, mise à jour d'un fichier de fournisseurs, etc.

Par contre, un fichier ne contenant que des coordonnées d'entreprises (par exemple, entreprise « Compagnie A » avec son adresse postale, le numéro de téléphone de son standard et un email de contact générique « compagnieA@email.fr ») n'est pas un traitement de données personnelles.

Un traitement de données personnelles n'est **pas nécessairement informatisé** : les fichiers papier sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions.

QU'EST-CE QUE LE RGPD ?

L'acronyme RGPD signifie « **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées » (en anglais « General Data Protection Regulation » ou GDPR). Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

Le contexte juridique s'adapte pour suivre les évolutions des technologies et de nos sociétés (usages accrus du numérique, développement du commerce en ligne...).

Ce nouveau règlement européen s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques au sein de l'UE en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

Qui est concerné par le RGPD ?

Tout organisme quels que soient sa taille, son pays d'implantation et son activité, peut être concerné.

En effet, le RGPD s'applique à toute organisation, **publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors** :

- qu'elle **est établie sur le territoire de l'Union européenne**,
- ou que son activité cible directement des **résidents européens**.

Par exemple, une société établie en France, qui exporte l'ensemble de ses produits au Maroc pour ses clients moyen-orientaux doit respecter le RGPD.

De même, une société établie en Chine, proposant un site de e-commerce en français livrant des produits en France doit respecter le RGPD.

Le RGPD **concerne aussi les sous-traitants** qui traitent des données personnelles pour le compte d'autres organismes.

Ainsi, si vous traitez ou collectez des données pour le compte d'une autre entité (entreprise, collectivité, association), vous avez des obligations spécifiques pour garantir la protection des données qui vous sont confiées.